

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL : LES DÎMES ET LES OFFRANDES

NEWSLETTER



JUIN 2024





Offering



Rien De Nouveau Sous Le Soleil

Les Dîmes
& Les
Offrandes

TABLE DES MATIERES

.....	3
RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL	3
L'HISTOIRE DE LA DIME DANS L'ALPHA DE L'ISRAËL MODERNE	6
1853 : James White Interpelle Pour La Première Fois Les Adventistes Pour Soutenir Les Ministres.....	6
1854 : Ellen G. White Appel Pour L'Ordre Évangélique 	7
1859 : La Dîme & Les Offrandes S'Appelaient La Bienveillance Systématique	8
La Mise En Place De Trois Types Dons	8
Un Plan Adapté À Chaque Situation.....	8
De La Bienveillance Systématique À La Dîme & Offrandes	9
1859 : L'Utilisation De La Bienveillance Systématique	9
1859-1861 : Ellen G. White Associe Bienveillance Systématique À La Dîme & À Malachi 3.	9
1861 : Le Mot Dîme Est Introduit.....	10
Novembre 1864 : James White Déclare La Bienveillance Systématique Comme Étant La Dîme ..	10
Un Système Comportant Des Défauts.....	11
1869 : La Dîme N'A Pas Été Abolie À La Croix.....	12
1875 : Déclaration D'Ellen G. White Sur La Dîme Aussi Durable Que La Loi.....	12
1876 : Le Frère Canright EXPLIQUE QUE LES Dîmes & Les Offrandes DOIVENT ÊTRE VERSÉES PAR TOUT LE MONDE.....	13
1878 : L'Édition D'Un Pamphlet Sur La Dîme & Les Offrandes	14
1878 : Conférence Générale & L'Utilisation De la Dîme & Des Offrandes.....	15
1879 : Ellen G. White Déclare La L'ÉGOÏSME, La Fraude & LE vOL De L'Église	15
Le Non Versement De La Dîme & Des Offrandes Signifie De Ne Vouloir Que La Cause De Dieu Progresse 	16
28 Décembre 1889 : La Non utilisation Des Dîmes Pour La Construction D'Églises	17
Fin des Années 1890 : La Dîme Rémunère Les Femmes	18

1905 : Témoignages volume 6 et 9 Parlent Des Dîmes	19
2024 : Sommes-nous Différents Des Premiers Adventistes ?	20
Pourquoi Étudier Les Dîmes & Les Offrandes	20
RH 16 Mai 1882 : Un Homme Volera-T-Il Dieu ? ..	21
Question n°1 : A Quoi Compare-t-Elle Les Dîmes & Les Offrandes – Expliquez le principe ?.....	22
Question n°2 : LE MOUVEMENT PEUT-IL RECEVOIR DES DIMES ? QUEL MODÈLE PROPHÉTIQUE PRENDRE POUR APPUYER VOTRE RÉPONSE ?	23
Question n°3 : Avec quelles histoires comparent-elles le manque de fidélité dans le versement des dîmes et des offrandes ?	23
Question n°4 : Pensez-vous QUE CERTAINS CAS DE FIGURES DISPENSENT DU VERSEMENT DE LA dîme?	24
Question n°5 : quel est le principe de la dîme et des offrandes ?	25
Question n°6 : NOUS CROYONS EN CE MESSAGE, ET C’Est ce MOUVEMENT QUI NOUS NOURRIT spirituellement, PENSEZ-VOUS QUE NOUS POUVONS DONNER LA DÎME A UNE AUTRE ENTITÉ ?.....	26
Conclusion	26

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Les paroles du sage Salomon résonnent encore aujourd'hui et sont pleines de vérité. L'histoire se répète et il n'y a rien de nouveau sous le soleil. La chose qui est en 2024, est celle qui a été dans le passé, et est celle qui sera.

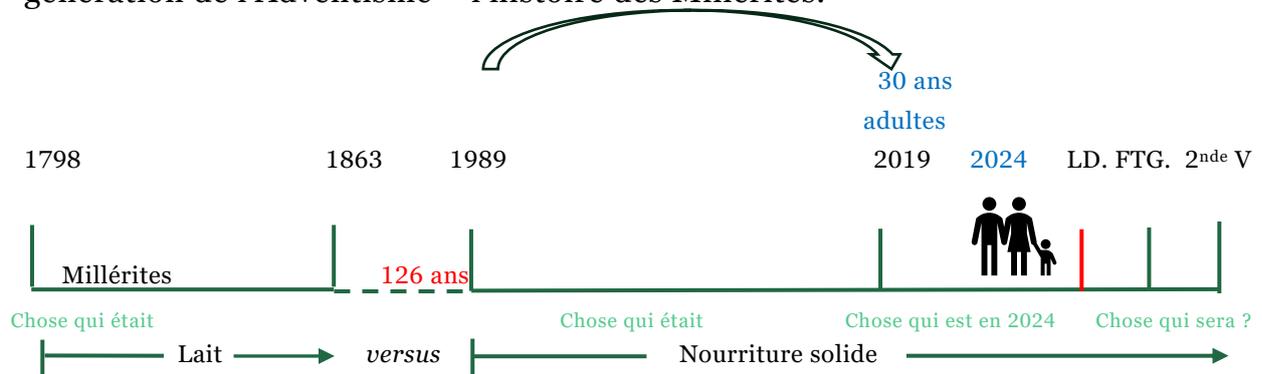
Ecclésiaste 1.9 -10 : La chose qui a été, c'est ce qui sera ; et ce qui est fait, est ce qui sera fait et il n'y a pas de nouvelle chose sous le soleil. 10 Y a-t-il quelque chose dont on puisse dire : Regarde, c'est nouveau ? Elle a déjà été depuis les temps anciens, qui était avant nous. 11 On ne se souvient plus des précédentes choses ; de même on ne se souviendra pas des choses qui sont à venir avec ceux qui viendront plus tard.

Ces paroles sont-elles inquiétantes ou rassurantes ? Tout dépend du contexte. Dans le contexte de la guerre, de la maladie et du sexisme elles ne sont pas rassurantes. Ces paroles peuvent sembler fatalistes car elles montrent la répétition d'un état sans aucune perspective de changement à l'horizon. Mais c'est sans compter l'angle de vue que nous prenons : en effet, ces paroles peuvent aussi produire un électrochoc dans l'individu.e, amener à une prise de conscience et à un changement radical. Mais Salomon n'a pas tort : cette déclaration se vérifie aujourd'hui au sein de la société et de l'Église. Le peuple de Dieu est oublieux et répète dans le présent les mêmes choses que celles du passé. C'est la raison pour laquelle il est important de se remémorer l'histoire des temps anciens et d'en tirer les conséquences dans le but de ne pas commettre les mêmes erreurs et de nous améliorer.

1 CORINTHIENS 3.1-11 : NOUS SOMMES DES ADULTES SPIRITUELS

Paul déclare dans 1 Corinthiens 3.1-11 que nous sommes des adultes et que nous devrions manger de la nourriture solide. Nous répondons que nous le sommes car la ligne de réforme confirme qu'en 2019, prophétiquement, nous avons eu 30 ans (1989 – 2019 vs l'an -4 – l'an 27 pour Christ) et que notre formation est finie.

Et pourtant, bien que la ligne de réforme des 144 000 prouve que nous sommes des adultes depuis 5 ans déjà et que nous mangeons quotidiennement de la nourriture solide – le message de l'égalité des genres, parfois, nous retournons en arrière pour boire une nourriture que Paul qualifie de « lait » car nous sommes oublieux-ses et ne sommes pas constant.e.s dans notre relation avec Jésus. Ce breuvage – ce lait, dans notre expérience de 144 000, représente les doctrines de la première génération de l'Adventisme – l'histoire des Millérites.



Si nous sommes des adultes à la fois prophétiquement et biologiquement, comme nous le prouve la ligne de réforme et notre date de naissance, existe-t-il un sujet qui soit tabou, que nous ne puissions aborder sans nous sentir mal à l'aise et jugés, mais comme des adultes que nous sommes, mangeant de la nourriture solide ?

Dans notre société séculière, il est communément su qu'il est vivement recommandé de pas aborder certains sujets tels que :

- La religion.
- La politique.
- L'argent.
- Le sexe.

Ce sont les sujets qui exacerbent et créent des tensions, rendent inconfortables.

Pensez-vous qu'en raison de l'inconfort provoqué par l'un de ces sujets, il ne faille pas l'aborder ? Il serait imprudent de notre part de perdre de vue qui nous sommes, l'œuvre que Dieu souhaite accomplir dans chaque personne qui compose Son peuple, et là où nous nous dirigeons – la Canaan céleste. En tant que Chrétien.nes – peuple de Dieu, nous avons des droits et des devoirs. Certains de ces devoirs ou certaines de ces obligations n'ont pas changé – ils et elles restent identiques à ceux des temps anciens, c'est-à-dire à l'époque d'Abraham, de Moïse, des disciples, des Millérites et des Adventistes de 1888.

Quels sont nos devoirs en tant que Chrétien.nes - Adventistes du 7^{ème} Jour ? Nous en listerons quelques-uns :

- L'observation du Sabbat.
- Le versement des dîmes et des offrandes.
- L'amour et le respect de l'autre.
- L'obéissance à la loi de Dieu.

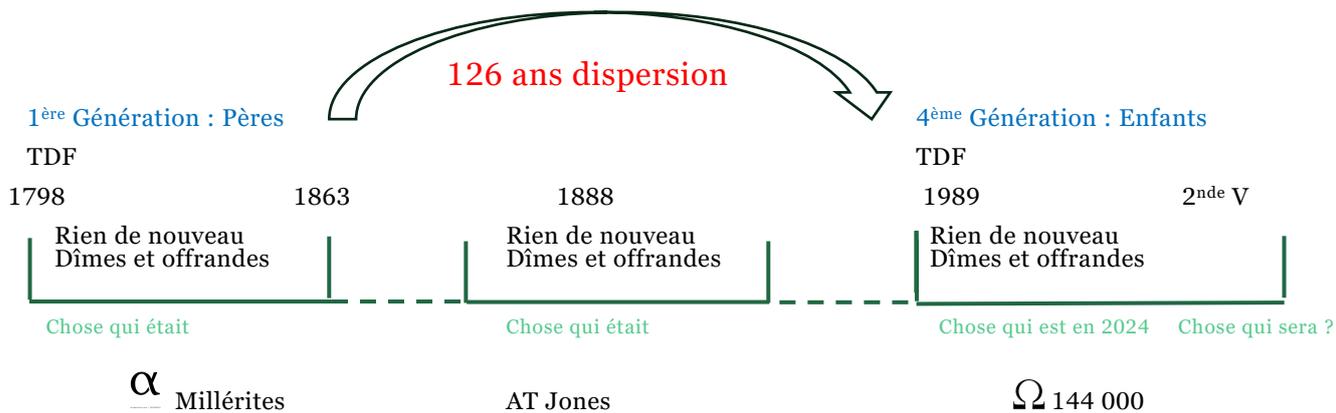
Nous aborderons l'un de ces devoirs du Chrétien, ou l'un de ces sujets dits « tabous » dans notre société dont il est préférable d'éviter de débattre pour éviter les frictions, le jugement, la culpabilité voire l'inconfort. Pourtant, le sujet de l'argent – du versement de la dîme et des offrandes - à savoir 10% de nos revenus en ce qui concerne la dîme, est l'un de ces devoirs qui se trouve au cœur des Saintes Écritures. C'est cette thématique que nous évoquerons ensemble en tant qu'adultes, sans se sentir jugés, mal à l'aise, tout en revisitant les écrits d'Ellen G. White et de la Bible sur le sujet.

Cette étude nous ramène dans l'histoire des Millérites, d'A.T Jones et dans celle des 144 000. Nous constaterons que dans chacune de ces trois histoires, la condition du peuple de Dieu est identique en ce qui concerne les dîmes et les offrandes.

La dîme est un devoir qui incombe aux enfants de Dieu. Où placerions-nous ce devoir sur la ligne de réforme de la dispensation de l'Adventisme ? Ce devoir a été compris dans la période de la dispersion. Quelles sont les caractéristiques de cette période ? C'est une période où la pure doctrine a été mélangée à celle des Protestants et dans laquelle la vérité et l'erreur s'entremêlent ; ce qui a pour but de maintenir l'Adventisme dans la condition laodicéenne - la mort spirituelle.

Mais en 1989, un changement s'opère. Une prophétie est accomplie – Daniel 11.40b qui marque le Temps De la Fin – point et période durant laquelle Dieu nous réforme afin que nous soyons modelés selon Son image – Son caractère – les fondements de Son royaume. Durant la période de la dispersion, nous avons conservé certaines habitudes et avons adopté certains comportements qui sont en opposition avec la Parole écrite et à notre identité chrétienne – de Prêtres – de 144 000 que nous clamons bien fort. Alors pensez-vous que le sujet de la dîme soit un sujet qu'il est nécessaire d'aborder de nouveau ? La réponse est affirmative, car en tant que quatrième génération, nous avons perdu de vue la signification de certains de nos devoirs – dont celui de la dîme et des offrandes, et la manière dont Dieu nous a conduits par le passé. Cet oubli pourrait s'expliquer par :

- L'arrivée de nouvelles personnes au sein du Mouvement.
- Une mauvaise compréhension de la dîme et des offrandes.
- Une négligence.
- Un mélange d'erreurs et de vérité.
- Une ignorance.
- Une mauvaise lecture.
- Un abandon.



L'objectif de cet article vise à ce qu'une prise de conscience et un électrochoc puissent se produire en chacun.e d'entre nous afin que nous cessions de nous leurrer sur notre condition spirituelle. En nous examinant à travers les mêmes lunettes que celles de Dieu, nous prions pour qu'un changement de comportement dans la durée ait lieu. Nous aimerions que les paroles prononcées par Salomon ne se répètent pas dans l'histoire présente et future des 144 000, car nous serons vrai.e.s vis-à-vis de notre identité et de notre mission, mais surtout nous aurons tou.te.s la même compréhension sur le sujet des dîmes et des offrandes. Cette unité et cette adhésion dans la doctrine enrayeront le cycle répétitif de l'histoire et empêcheront que nous commettions les mêmes erreurs que celles des premier.ère.s Adventistes, car nous aurons pris la décision de remplir notre devoir envers Dieu et de L'honorer dans les petites comme dans les grandes choses.

Puisque Salomon déclare avec justesse que nous ne nous souvenons plus des choses précédentes :

- Dans un premier temps, nous passerons en revue l'histoire du développement de la compréhension des dîmes et des offrandes dans les histoires alpha et celle de 1888 de l'Adventisme car nous ne connaissons pas cette histoire.
- Puis dans un deuxième temps, nous analyserons en groupe certaines déclarations d'Ellen G. White en les comparant et contrastant avec notre époque.

L'HISTOIRE DE LA DÎME DANS L'ALPHA DE L'ISRAËL MODERNE

L'histoire des Millérites de 1798 à 1863 est l'expérience de l'Adventisme. L'histoire des 144 000 est une répétition de l'histoire des Millérites. Tout au long de cet article, nous passerons en revue l'histoire alpha de l'Israël moderne au sujet des dîmes et des offrandes pour la comparer et contraster avec l'histoire oméga de l'Israël moderne – la nôtre.

Le livre « The History And Use Of The Tithe » - Coding : HUT “L'histoire et l'usage de la dîme” écrit par Arthur Lacey White – tiré du livre d'Ellen G. White - <https://egwwritings.org/book/b691> - est une compilation et retrace l'historique de la dîme dans l'histoire des Millérites. Cet article est basé sur ce livre ; nous avons sélectionné les parties qui ont attiré le plus notre attention. Mais nous vous encourageons à lire cet ouvrage et à souligner les passages qui pour vous sont le plus parlants.

1853 : JAMES WHITE INTERPELLE POUR LA PREMIERE FOIS LES ADVENTISTES POUR SOUTENIR LES MINISTRES

C'est en 1853 que James White associe pour la première fois le soutien financier des ministres de l'évangile à l'ordre évangélique en se basant sur l'expérience des disciples dans le Nouveau Testament.

La question de l'ordre évangélique ne s'arrête pas uniquement aux nominations d'anciens, de diacres, de diaconesses etc., mais y sont englobés l'aspect financier et la propagation du message.

Les années 1850 sont riches en événements à la fois internes et externes. Les principaux responsables du mouvement millérite ont étudié la doctrine du sanctuaire, du sabbat, de la nature de Christ etc. Nous savons qu'à partir de 1850, Dieu étend Sa main une seconde fois et rassemble Son peuple pour porter le message au Monde, car Il est sur le point de revenir. Les erreurs sur la carte de 1843 ont été corrigées, une nouvelle carte – celle de 1850 du Frère Nichols, a été produite. Dans la même période, Ellen G. White constate que le peuple est tombé dans la condition laodicéenne : au lieu de terminer l'œuvre du message du troisième ange, son attention est tournée vers les plaisirs et les richesses de ce

monde. Au bord de la Canaan céleste, Le peuple de Dieu est qualifié de mondain et est tombé dans l'avarice.

Et ce sont dans ces années-là, que pour la première fois James White fait un appel de fonds et l'associe à l'ordre évangélique.

1854 : ELLEN G. WHITE – UN APPEL POUR L'ORDRE ÉVANGÉLIQUE

En 1854, Ellen G. White confirme l'action de James White et élabore sur l'ordre évangélique. Le terme employé à l'époque est « système de bienveillance systématique », lequel est basé sur le Nouveau Testament et non sur l'Ancien Testament. Les premiers Adventistes ont regardé à l'histoire de la nomination des sept diacres et non à celle de Moïse avec les soixante-dix anciens¹. Ce n'est qu'en 1854 qu'Ellen G. White a écrit un article sur le sujet des dîmes et des offrandes dans lequel elle déclare qu'en vision, le Seigneur lui a montré que l'ordre évangélique a été craint et négligé. À cette époque, l'organisation de l'Église était redoutée : les Adventistes étaient issus de toutes les églises chrétiennes existantes et les membres pensaient que l'organisation de l'Église était synonyme de Babylone. Certaines nouvelles personnes jetaient le discrédit sur les messagers. L'histoire indique que ce n'est qu'en 1863 que l'Église a été organisée avec à sa tête John Byington durant deux ans, suivi de James White de 1865 à 1867.

"Le Seigneur a montré que l'ordre évangélique a été trop craint et négligé " – Early Writings, 97 - HUT 2.5.

Cette courte citation nous montre que ce n'est qu'en 1854 qu'Ellen G. White parle de l'ordre évangélique et l'associe à l'argent – le système de bienveillance systématique.

Le mot « bienveillance » signifie vouloir du bien, posséder un état d'esprit dévoué, favorable à quelque chose ou à quelqu'un.e. Le terme « systématique » qui lui est rattaché signifie régularité, méthode.

De ce fait, l'ordre évangélique ne peut fonctionner qu'à la seule condition que les membres possèdent un état d'esprit favorable, de dévouement, de régularité à la cause du message du 3^{ème} ange et de ses ministres et aient ce désir de vouloir faire du bien à la cause et aux personnes qui y travaillent.

¹ **Nombres 11.16** : Et le SEIGNEUR dit à Moïse : Assemble-moi soixante-dix hommes d'entre les anciens d'Israël que tu sais être les anciens du peuple et des officiers sur eux ; et amène-les au tabernacle de la congrégation, et qu'ils se tiennent là avec toi.

1859 : LA DIME & LES OFFRANDES S'APPELAIENT LA BIENVEILLANCE SYSTEMATIQUE

Dans l'histoire alpha de l'Israël moderne, la mise en place du système de la dîme a été votée en janvier 1859 à Battle Creek. Les mots « dîme et offrandes » n'étaient pas employés mais le principe était le même.

La bienveillance systématique, telle qu'elle a été proposée et adoptée pour la première fois par les Adventistes du Sabbat en 1859, comprenait un plan systématique de dons, non seulement sur la base d'un pourcentage, mais aussi d'offrandes volontaires.

LA MISE EN PLACE DE TROIS TYPES DE DONNS

Un plan a été mis en œuvre qui était basé sur le modèle du Nouveau Testament, axé sur trois types de versements selon les catégories de personnes.

Le plan suivant fut recommandé lors de la réunion de janvier 1859 à Battle Creek : HUT 1.1.

1. Que chaque frère âgé de 18 à 60 ans dépose en magasin, le premier jour de chaque semaine, de 5 à 25 cents.
2. Que chaque sœur âgée de 18 à 60 ans mette en réserve, le premier jour de chaque semaine, de 2 à 10 cents.
3. De même, que chaque frère et sœur dépose en magasin, le premier jour de chaque semaine, de 1 à 5 cents pour chaque tranche de 100 dollars de biens qu'ils possèdent.

Ce plan a été adopté avec une légère modification lors de la Conférence générale qui s'est tenue le 4 juin 1859 et rapportée dans *The Review and Herald*, 9 juin 1859, p. 20.

UN PLAN ADAPTE À CHAQUE SITUATION

Ce plan a été conçu de telle sorte que tout le monde puisse le suivre, même les personnes les plus pauvres, à l'exception des veuves, des infirmes et des personnes âgées.

"Les sommes les plus basses indiquées sont si faibles que les personnes les plus pauvres (à l'exception de quelques veuves, infirmes et personnes âgées) peuvent appliquer ce plan, tandis que les personnes plus aisées peuvent agir dans la crainte de Dieu dans l'accomplissement de leur gestion, et donner jusqu'aux sommes les plus élevées indiquées, ou même plus, selon ce qu'elles considèrent être leur devoir" - *The Review and Herald*, 3 février 1859, p. 84

Avec seulement une légère modification, ce plan a été adopté lors de la session de la Conférence générale, le 4 juin 1859. Rapporté dans *The Review and Herald*, 9 juin 1859, p. 20. HUT 1.2

Les veuves, les infirmes et les personnes âgées n'étaient pas inclus dans la bienveillance systématique.

DE LA BIENVEILLANCE SYSTÉMATIQUE À LA DÎMES & LES OFFRANDES

1859 : L'UTILISATION DE LA BIENVEILLANCE SYSTÉMATIQUE

A cette période, la plupart des prédicateurs millérites étaient morts : il ne restait que très peu des personnes ayant expérimenté l'histoire de la porte fermée, le passage du temps etc.

La majorité des membres qui constituait l'Église ne connaissait pas cette période et la question s'est ensuite posée sur l'utilisation de cet argent collecté dans les différentes églises.

Dans *The Review and Herald* du 3 mars 1859, James White répond à cette question. Il propose que cet argent collecté aide les prédicateurs qui les visitent et que le reste soit utilisé pour le remboursement de la dette de la tente (chapiteau) etc...

- Les ministres.
- Les enseignant.es bibliques.
- Les sanatoriums.
- Les écoles.
- Les dépenses liées au ministère (lumière, matériel, essence etc.).
HUT 6.7

1859-1861 : ELLEN G. WHITE ASSOCIE BIENVEILLANCE SYSTÉMATIQUE À LA DÎME & À MALACHIE 3

Ce n'est qu'en juin 1859 qu'Ellen G. White assure le peuple que « *La bienveillance systématique* » est un principe qui plaît à Dieu. Puis, dans un article de 1861 intitulé « *La bienveillance systématique* », elle conclut en citant Malachie 3, et avertit le peuple de ne pas voler Dieu.

"Ne volez pas Dieu en lui refusant vos dîmes et vos offrandes".
L'article se terminait par la citation intégrale de Malachie 3.8-11 (Testimonies for the Church 1:221, 222). HUT 3.1

En 1861, le mouvement millérite est en pleine organisation, le peuple se trouve dans la dispensation de la Moisson – Jésus est sur le point de revenir, pourtant sa condition est déplorable. Dans cet article publié en 1861, Ellen G. White qualifie l'Église de « voleuse », en associant cet adjectif à la bienveillance systématique, à la dîme et à Malachie 3.8-11. Selon ces versets, le peuple vole

Dieu car il ne remplit pas les magasins ou le trésor du Seigneur en redonnant à Dieu ce qui lui appartient – 10% de ses revenus. Mais ces versets montrent que des bénédictions sont rattachées à la dîme.

1861 : LE MOT « DÎME » EST INTRODUIT

Dans l'histoire de la 1^{ère} génération, celle des Pères, l'imprimerie était le moyen pour diffuser le message du 3^{ème} ange et communiquer avec les membres qui se trouvaient dans les différents États d'Amérique. C'est pour cette raison que James White écrit dans *The Review and Herald* du 29 janvier 1861, que la somme de 150\$ se trouvait dans le trésor dans l'attente d'être utilisée pour une quelconque œuvre. Le même mois, dans le magazine « *The Good Samaritan* », au lieu d'utiliser le terme « Bienveillance systématique », il employa le mot « dîme », en encourageant les membres à verser dix pour cent de leurs revenus.

"Nous proposons que les amis donnent une dîme, ou un dixième de leurs revenus, estimant leurs revenus à dix pour cent de ce qu'ils possèdent" - *The Good Samaritan, January 1861 - Le Bon Samaritain, janvier 1861.*

Nous voulions dire exactement ce que les églises adoptent dans le Michigan (*en référence à sa déclaration publiée dans Le Bon Samaritain, n° 5*), c'est-à-dire qu'elles considèrent que l'utilisation de leurs biens a la même valeur que l'argent à dix pour cent. Elles considèrent ces dix pour cent comme l'augmentation de leurs biens. Une dîme de ce montant serait d'un pour cent et représenterait près de deux cents par semaine sur chaque centaine de dollars, ce que nos frères, pour des raisons de commodité, sont unanimes à poser ...

"Viennent ensuite les dons personnels. Que les jeunes hommes qui n'ont pas de biens imposables fassent preuve de noblesse ici, ainsi que les jeunes femmes" - James White, *The Review and Herald*, 9 avril 1861, p. 164.

NOVEMBRE 1864 : JAMES WHITE DÉCLARE LA BIENVEILLANCE SYSTÉMATIQUE COMME ÉTANT LA DÎME

En novembre 1864, l'Église est organisée. Elle a trouvé son nom – elle s'appelle Église Adventiste du Septième Jour. Elle a à sa tête un président de la Conférence générale. Pourtant, la question de la dîme et des offrandes n'est pas encore bien comprise. James White connecte « La bienveillance systématique » avec la dîme. Il compare et contraste la dîme avec le dernier message à donner au monde avant le retour de Jésus-Christ et l'expérience des enfants d'Israël et Malachie 3.8-10. Il souligne que le même devoir qui incombait à l'Israël ancien repose sur les épaules de ses contemporains, et ajoute que le temps est court !

"Les enfants d'Israël étaient tenus de donner la dîme, ou le dixième, de tout ce qu'ils gagnaient. ... Et on ne peut pas supposer que le Seigneur exige moins de son peuple quand le temps est manifestement court, et qu'une grande œuvre doit être accomplie dans l'utilisation de leurs moyens pour donner le dernier message miséricordieux au monde. C'est ce que dit le prophète : [Malachie 3:8-10, cité]. The Review & Herald, November 29, 1864

Nous ne devrions pas oublier le contexte : la proximité du retour de Christ. Aujourd'hui, nous savons grâce à la prophétie des 2520 que la ligne des Millérites se termine en 1863. Mais eux ne le savaient pas, ils avaient l'assurance que Jésus était à la porte et qu'il ne leur restait que peu de temps pour terminer l'œuvre du 3^e ange. Et pour mettre un terme à cette grande œuvre évangélique qui se ponctuait par le second avènement de Jésus-Christ, la fidélité et la régularité dans leur devoir chrétien, à savoir le versement des 10% de tous leurs revenus, prouvaient leur engagement à la cause divine. Bien que l'expression « bienveillance systématique » ait été remplacée par le mot « dîme », les trois catégories en sont toujours exclues : les veuves, les personnes infirmes et les personnes âgées. En revanche, dans l'article écrit par James White, nous pouvons lire l'encouragement adressé aux jeunes et aux personnes actives à faire des dons personnels généreux hebdomadairement.

La manière dont Dieu enseigne Son peuple est par la répétition, et c'est ce que nous révèle cette histoire. En effet, dix ans plus tard, James White réitère le message qu'il avait formulé en 1853 quand il avait introduit la notion d'ordre évangélique en l'associant aux appels de fonds. Mais dans cet article écrit en 1864, alors que leur compréhension grandit, il remplace « la bienveillance systématique » par le mot « dîme » et l'associe à Malachie 3.8-11. Pourquoi lorsqu'il est question des dîmes et des offrandes, c'est ce texte auquel fait référence James White ? Nous pourrions penser qu'il répète ce qu'a fait sa femme en 1859-1861. Mais nous ne devrions pas nous voiler la face : quand il est question des dîmes et des offrandes, certaines particularités du peuple de Dieu sont son infidélité, son égoïsme et son avarice. Et le texte biblique qui souligne le mieux cet état est celui de Malachie 3.8-11. Ce texte montre que notre profession de foi n'est faite que de vaines paroles quand il est question des dîmes et des offrandes et que le Seigneur nous considère comme des voleurs.

James White ne déroge pas à ses fonctions de ministre, et sans crainte, il éduque, rappelle, enseigne, répète ce devoir au peuple de Dieu. Dans The Review and Herald du 29 novembre 1864, il déclare que cet argent doit être utilisé pour soutenir la proclamation du message du 3^e ange.

UN SYSTÈME COMPORTANT DES DÉFAUTS

Le système mis en place par les premiers Adventistes à la fin des années 1850 comportait des erreurs, mais Dieu ne pouvait pas avancer trop vite avec eux. Pas à pas, Il les a conduits vers la bonne compréhension de la dîme et des offrandes et de son utilisation. Au commencement, les Adventistes l'utilisaient exclusivement pour les pasteurs, les enseignants de la Bible, puis dans les années 1866 pour les sanatoriums, les maisons d'édition, etc.

En ce qui concerne le système de la dîme, comme pour plusieurs autres lignes de vérité qui sont devenues la doctrine fondamentale adventiste, nos pionniers ne l'ont pas vu dans toute sa beauté et son intégralité dès le début. Ils s'efforçaient de trouver un système financier qui s'harmonise avec l'ordre évangélique. Le Seigneur ne les a guidés que dans la mesure où ils pouvaient voir, accepter et suivre la vérité biblique qui se développait. Les bases permettant de déterminer les obligations du croyant et l'utilisation précise des revenus de l'Évangile se sont progressivement développées. Le besoin le plus important était le soutien du ministère, et les fonds provenant de la bienveillance systématique, qui comprenait à la fois la dîme et les offrandes, étaient canalisés presque exclusivement vers le soutien du ministère. À l'exception des employés des maisons d'édition et, après 1866, des employés des sanatoriums, qui étaient soutenus par les revenus des institutions, tout était destiné au ministère. HUT 3.4

1869 : LA DÎME N'A PAS ÉTÉ ABOLIE À LA CROIX

En 1869, J.N. Andrews, troisième président de la Conférence générale de l'Église Adventiste du Septième Jour, déclare que le versement de la dîme doit se poursuivre et n'a pas cessé après la croix.

Des déclarations ultérieures, qui plaident en faveur de la continuation de l'obligation de payer la dîme au-delà de la croix, impliquent qu'au début, il était généralement admis que la responsabilité de la dîme cessait avec la mort du Christ et que, par conséquent, Malachie 3 n'imposait aucune obligation aux croyants de notre époque (voir J. N. Andrews). (*Voir J. N. Andrews dans The Review and Herald, 18 mai 1869.*) HUT 2.6

Par ces propos, John N. Andrews corrige une erreur qui circulait dans les rangs. La croix abolissait-elle le versement des dîmes et des offrandes ? La réponse est claire : le sujet des dîmes et des offrandes n'est pas dispensationnel. Ellen G. White confirmera cette compréhension quelques années plus tard.

1875 : DÉCLARATION D'ELLEN G. WHITE SUR LA DÎME AUSSI DURABLE QUE LA LOI

En 1875, dans *Témoignages pour l'Église* volume 3, Ellen G. White explique que le principe de la dîme est aussi durable que la loi de Dieu. La dîme n'a pas été mise en place pour enrichir Dieu, mais afin d'être une bénédiction pour l'être humain. La dîme doit être pratiquée jusqu'à la fin des temps.

"Le système spécial de la dîme a été fondé sur un principe qui est aussi durable que la loi de Dieu. Ce système de la dîme a été une

bénédition pour les Juifs, sinon Dieu ne le leur aurait pas donné. Il en sera de même pour ceux qui l'appliqueront jusqu'à la fin des temps. Notre Père céleste n'a pas créé le plan de bienveillance systématique pour s'enrichir, mais pour être une grande bénédiction pour l'homme. Il a vu que ce système de bienveillance était exactement ce dont l'homme avait besoin" - Testimonies For the Church, volume 3 : 404, 405.

Il se pourrait que les premiers Adventistes pensaient que le paiement des dîmes et des offrandes les appauvrisait et était loin d'être une bénédiction, mais plutôt une contrainte. C'est pour cette raison qu'Ellen G. White retourne dans l'histoire de l'Israël ancien pour remémorer aux Adventistes que la dîme était une bénédiction divine et un plan mis en place par Dieu pour répondre aux besoins de Son peuple, et qu'il en était de même pour eux aujourd'hui.

Pour nous qui vivons en 2024, nous avons les mêmes pensées : nous ne voyons pas les bénédictions qui découlent des dîmes, nous ne pensons pas qu'il s'agisse exactement de ce dont nous avons besoin. Pourtant, Dieu mentirait-Il ? Si l'Éternel l'affirme, c'est la vérité. Nous pouvons Lui demander de nous permettre de le voir et de le comprendre. Car, par les temps qui courent, dans ce contexte économique et social, nous avons plutôt tendance à penser que la dîme nous appauvrit. Si nous la rendons à Dieu, il ne nous sera pas possible de joindre les deux bouts, et nous serons à découvert avant même le 15 du mois. Nous stressons, et nous nous posons des questions légitimes et concrètes : Comment régler les factures ? Comment payer les crédits ? Avec quoi faire les courses pour nourrir la famille ? Comment payer la cantine ? Avec quoi acheter les vêtements ? Ou, de manière plus triviale, nous ne pensons même pas à la dîme, mais nous projetons nos prochaines sorties ou destinations de vacances, ou nos prochains achats ?

Ce sont des questions bien réelles et concrètes que la 1^{ère} génération s'est posées et que la 4^{ème} génération se pose. Pourtant, dès 1875, la prophétesse rappelle à l'Église de Dieu que la dîme :

- Est aussi durable que la loi de Dieu, ce qui signifie que jusqu'au retour de Christ elle est en vigueur. Une lecture dispensationnelle ne peut être appliquée pour la dîme.
- Est une bénédiction pour le peuple de Dieu.
- Est exactement ce dont les humains ont besoin.

1876 : LE FRÈRE CANRIGHT EXPLIQUE QUE LES DÎMES & LES OFFRANDES DOIVENT ÊTRE VERSÉES PAR TOUT LE MONDE

Les Adventistes comprennent de mieux en mieux le sujet des dîmes et des offrandes et ce n'est qu'en 1876 qu'ils ont compris qu'ils commettaient des erreurs dans la gestion des dîmes et des offrandes. Lors de la session spéciale de la

Conférence générale de 1876, le frère Canright a expliqué que la dîme devait être versée par tout le monde. Selon le modèle biblique et leur nouvelle compréhension, les dirigeants adventistes ont publié que tout le monde - homme et femme, avait le devoir de verser la dîme et les offrandes. La demande a été faite aux pasteurs de présenter le sujet aux membres et de les encourager à remplir leur devoir.

« Nous croyons qu'il est du devoir de tous nos frères et sœurs, qu'ils soient liés à des églises ou qu'ils vivent seuls, dans des circonstances ordinaires, de consacrer un dixième de tous leurs revenus, quelle qu'en soit la source, à la cause de Dieu. En outre : Nous attirons l'attention de tous nos ministres sur leur devoir dans ce domaine important, de le présenter clairement et fidèlement à tous leurs frères et de les exhorter à se conformer aux exigences du Seigneur dans ce domaine ».

À l'issue de cette session de la Conférence générale, un tract a été rédigé par le président de la Conférence générale, Uriah Smith et le frère Canright dans le but d'expliquer le principe de la dîme et des offrandes aux Églises. Les minutes de cette session de la Conférence générale ont été publiées dans *The Review and Herald* April 6, 1876 page 108.

Ce n'est qu'en 1876, 23 ans plus tard, que l'erreur sur le paiement des dîmes et des offrandes a été corrigée. À partir de cette date, les dîmes et les offrandes ont été versées par l'ensemble des membres d'église. À l'issue de cette intervention du frère Canright, deux actions ont été menées :

1. La nomination d'une équipe pour la rédaction d'un pamphlet afin d'expliquer aux membres le principe des dîmes et des offrandes.
2. La décision prise concernant le devoir des ministres d'expliquer le principe des dîmes et des offrandes et exhorter les membres à s'y conformer.

De nouveau, le peuple est enseigné sur le sujet afin d'ôter toute ombre sur cette question en lien avec l'organisation et le bon fonctionnement de l'Église et la propagation du message du 3^{ème} ange.

1878 : L'ÉDITION D'UN PAMPHLET SUR LA DÎME & LES OFFRANDES

En 1878, un pamphlet intitulé « *Systematic Benevolence or the Bible Plan of Supporting the Ministry. HUT 4.4* » - « *La bienveillance systématique ou le plan biblique pour soutenir le ministère* » HUT 4.4 - a été rédigé, expliquant aux membres le système de la dîme et des offrandes et la raison pour laquelle les erreurs ont été rectifiées.

À l'introduction du pamphlet nous pouvons lire la déclaration suivante :

"Combien dois-je donner pour soutenir l'Évangile ? Après avoir examiné attentivement le sujet sous tous ses aspects, nous répondons : "Une dîme de tous nos revenus".

Dans l'article, l'usage des dîmes est expliqué ainsi que le fait que les institutions doivent donc également la verser (*Note EAE : Nous pensons qu'il est question des Églises Adventistes qui devaient la verser à la Conférence générale*). Nous comprenons que la manière dont le Seigneur a conduit les premiers Adventistes à la compréhension du sujet des dîmes et des offrandes pour financer l'Église et l'évangile, ne s'est pas fait à travers une vision donnée à Ellen G. White, mais par une étude des textes bibliques

en commençant par le Nouveau Testament pour finir par l'Ancien Testament. HUT 5.1

1878 : CONFÉRENCE GÉNÉRALE & L'UTILISATION DE LA DÎME & DES OFFRANDES

L'augmentation de la connaissance sur le sujet progresse en 1878. En 1880, le président G. Butler écrit qu'en raison de l'œuvre grandissante, l'emploi de la dîme et des offrandes devrait être étendu à d'autres sections tels que :

- Le financement des tracts.
- Les secrétaires des missions d'État.
- Des comités d'audits.
- Les colporteurs.
- Les travailleurs missionnaires.

1879 : ELLEN G. WHITE DÉNONCE L'ÉGOÏSME, LA FRAUDE ET LE VOL DE L'ÉGLISE

À la fin de l'année 1879, Ellen G. White rédige un article sur « la sacralité des vœux » dans lequel elle fait de nombreuses références sur la dîme et aux offrandes. Pourquoi fait-elle référence aux vœux de baptême ? Nous pensons qu'elle souhaite rappeler aux membres leurs vœux et leur engagement vis-à-vis de Dieu et de leur mission. La dîme fait partie des fondements de l'Église, et le jour du baptême, la question est posée au candidat ou à la candidate, à savoir s'il ou elle soutiendra l'œuvre par ses dîmes et ses offrandes. Toute personne répondant par la négative, se verrait refuser le baptême.

En connectant le baptême – cet engagement public de faire partie du Royaume de Dieu avec le versement des dîmes et des offrandes, elle ramène chaque membre à son engagement. C'est un moyen de prouver que nous sommes des menteur.euse.s, et que nous ne sommes pas celle ou celui que nous prétendons être. Au fil des années, son discours et son ton se durcissent. Elle va employer des mots assez durs pour décrire le peuple de Dieu. Elle déclare que l'égoïsme, la fraude et le vol sont pratiqués quotidiennement dans l'Église car les membres ne versent pas la dîme et les offrandes. Puis, elle poursuit en expliquant que Dieu a mis en place un plan de financement de l'œuvre et que cette dernière ne repose pas uniquement sur les ministres mais sur :

- Tou.te.s celles et ceux qui ont fait vœu de collaborer à la proclamation du dernier message.
- Tou.te.s celles et ceux qui ont rejoint l'Église et clament être les représentant.es de Christ en vivant la vérité qu'il ou elle professe. HUT 7.4

Ainsi, elle remémore de nouveau à l'Église ce que signifie être membre du Royaume de Dieu :

- Collaborer financièrement à la proclamation de l'évangile.

- Être vrai.e avec la déclaration publique d'être le ou la représentant.e de Christ en vivant la vérité qu'il ou elle professe.

Par conséquent, ce qu'elle dénonce à travers ses écrits, c'est un trait de caractère qu'elle nomme l'égoïsme et une hypocrisie du peuple de Dieu. En effet, nous clamons avoir fait allégeance au gouvernement divin, nous professons croire et vivre la vérité présente, mais en réalité nous nous leurrions sur notre condition réelle. Dieu nous voit comme des égoïstes, des fraudeur.euse.s, des voleur.euse.s. Ces traits de caractère ne reflètent nullement ceux de Jésus et malheureusement, le résultat sera que nous ne serons pas les bienvenu.e.s dans le Royaume des Cieux. Si nous ne changeons pas de comportement, avec effroi nous entendrons les paroles de Jésus : « Je ne vous connais pas ».

LE NON VERSEMENT DE LA DÎME & DES OFFRANDES SIGNIFIE NE PAS VOULOIR LA PROGRESSION DE LA CAUSE DE DIEU

Ses paroles sont dures, pourtant, elle ne s'arrête pas à ce constat. Elle ajoute que si les membres n'aident pas, c'est qu'ils sont satisfaits de la non progression de la cause de Dieu. Ce qui signifie qu'ils ou elles ne souhaitent pas le retour de Jésus-Christ.

Et lorsque les membres de l'Église souhaitent dans leur cœur qu'il n'y ait plus d'appels de fonds, ils disent virtuellement qu'ils sont satisfaits que la cause de Dieu ne progresse pas " - Testimonies for the Church volume 4 page 464. HUT 7.5

Si tous, riches et pauvres, apportaient leur dîme à la maison, il y aurait suffisamment de moyens pour libérer la cause de l'embarras financier et pour poursuivre noblement l'œuvre missionnaire dans ses divers départements. Dieu demande à ceux qui croient en la vérité de lui rendre ce qui lui appartient" - Testimonies for the Church volume 4 page 475, 476. HUT 7.6

Ellen G. White compare et contraste l'ordre évangélique du Seigneur donné aux disciples de faire de toutes les nations des disciples avec leur expérience avec la dîme et les offrandes.

- Certain.es sont appelé.es à prêcher l'évangile.
- D'autres sont appelé.es à être fidèles dans le versement des dîmes et des offrandes.

En chargeant ses disciples d'aller "dans le monde entier, et de prêcher l'Évangile à toute créature", le Christ a confié aux hommes la tâche de répandre l'Évangile. Mais tandis que certains vont prêcher, il appelle les autres à répondre à ses exigences en matière de dîmes et d'offrandes, afin de soutenir le ministère et de répandre la vérité imprimée dans tout le pays. C'est là le moyen pour Dieu d'élever l'homme. C'est exactement le travail dont il a besoin, car il éveillera les sympathies les plus profondes de son cœur et mettra en œuvre les capacités les plus élevées de son esprit" - Testimonies for the Church volume 4 page 472. HUT 7.7

"À certaines périodes, afin de préserver l'intégrité de la loi, les gens étaient interrogés pour savoir s'ils avaient fidèlement accompli

leurs vœux ou non. Un petit nombre de personnes consciencieuses rendaient à Dieu environ un tiers de tous leurs revenus au profit des intérêts religieux et des pauvres. Ces exactions n'étaient pas le fait d'une classe particulière du peuple, mais de tous, l'exigence étant proportionnée à la quantité possédée. A côté de tous ces dons systématiques et réguliers, il y avait des objets particuliers qui appelaient des offrandes volontaires, comme le tabernacle construit dans le désert et le temple érigé à Jérusalem. Ces prélèvements étaient effectués par Dieu sur le peuple pour son propre bien, ainsi que pour soutenir son service " - Testimonies for the Church 4:467, 468.

Dans le même article, elle compare et contraste le système des dîmes et des offrandes dans l'Israël ancien avec son époque et se demande la raison pour laquelle, dans son histoire, les choses ont changé ? Elle dresse le constat que l'œuvre à faire est beaucoup plus grande que celle du temps de l'Israël ancien, ce qui génère des moyens beaucoup plus grands.

Comme l'ordre des choses a changé de nos jours ! Les exigences et les demandes du Seigneur, si elles reçoivent une quelconque attention, sont laissées pour compte jusqu'à la fin. Pourtant, notre œuvre a besoin de dix fois plus de moyens aujourd'hui qu'elle n'en avait besoin pour les Juifs. Le grand mandat donné aux apôtres était d'aller dans le monde entier et de prêcher l'Évangile. Cela montre l'extension de l'œuvre et la responsabilité accrue qui repose sur les disciples du Christ à notre époque. Si la loi exigeait la dîme et les offrandes il y a des milliers d'années, combien plus essentielles sont-elles aujourd'hui ! Si les riches et les pauvres devaient donner une somme proportionnelle à leurs biens dans l'économie juive, cela est doublement essentiel aujourd'hui. HUT 8.2 - Testimonies for the Church 4.474.

En 1880, James White écrit que la dîme appartient au Seigneur et ne doit servir qu'à soutenir les ministères évangéliques. Nous voyons qu'inlassablement, les dirigeants interpellent, expliquent le sujet des dîmes aux membres pour inverser la situation présente et les encourager à soutenir la mission de l'Église.

"La dîme appartient au Seigneur - depuis la chute de l'homme, il est nécessaire qu'il y ait des hommes entièrement dévoués au service de Dieu. Il semble que dès le début, le Seigneur ait enseigné à son peuple de consacrer un dixième au soutien de ses ministres" – The Review & Herald, 15 janvier 1880.

28 DÉCEMBRE 1889 : LA NON UTILISATION DES DÎMES POUR LA CONSTRUCTION D'ÉGLISES

L'histoire de l'alpha de l'Adventisme nous montre que la compréhension du sujet des dîmes et des offrandes et de son utilisation a évolué durant l'époque des Millérites jusqu'à celle de 1888. À la fin des années 1880, le comité de la Conférence générale a pris des mesures pour que la dîme et les offrandes ne soient pas utilisées pour la construction d'églises, mais que pour ce genre de projet, des dons soient versés.

Lors de sa réunion du 28 décembre 1889, à laquelle assistèrent O. A. Olsen, W. C. White, R. M. Kilgore, E. W. Farnsworth et A. T.

Jones, le Comité de la Conférence générale prit les mesures suivantes : HUT 13.3

"Une lettre a été lue d'une sœur Gillett, de Graysville, Tennessee, demandant qu'il leur soit permis de conserver leur dîme pendant un an pour aider à la construction d'une maison de réunion.

"Deuxièmement, nous promettons aux frères de Graysville un don pour aider à la construction d'une maison d'assemblée" - Procès-verbal du comité de la CG, 28 décembre 1889.

FIN DES ANNÉES 1890 : LA DÎME RÉMUNÈRE LES FEMMES

À la fin des années 1890, à plusieurs occasions Ellen G. White a écrit et a parlé en faveur de la rémunération des femmes, quant à leur contribution dans l'œuvre évangélique, qu'elle se fasse dans des bureaux ou par le porte-à-porte.

L'année d'après, elle déclare que les femmes et les hommes qui contribuent à l'œuvre doivent être rémunérés par les dîmes.

"La dîme doit aller à ceux qui travaillent en parole et en doctrine, qu'ils soient hommes ou femmes" (Evangelism, 492 – Évangéliser 442.4).

C'est dans le livre Témoignages pour l'Église volume 6 qu'elle mentionne que les enseignant.e.s mais également le personnel du système éducatif doivent être rémunérés avec les dîmes. Elle écrit dans Témoignages pour l'Église volume 6.386-387

Dieu pose sa main sur toutes les possessions de l'homme, en disant : "Je suis le propriétaire de l'univers : Je suis le propriétaire de l'univers, et ces biens sont les miens. La dîme que vous avez retenue, je la réserve pour soutenir mes serviteurs dans leur travail d'ouverture des Écritures à ceux qui sont dans les régions des ténèbres, qui ne comprennent pas Ma loi. En utilisant Mon fonds de réserve pour satisfaire vos propres désirs, vous avez privé les âmes de la lumière que J'avais prévu qu'elles reçoivent. Vous avez eu l'occasion de faire preuve de loyauté envers Moi, mais vous ne l'avez pas fait. Vous m'avez volé ; vous avez volé mon fonds de réserve. Vous êtes maudits par une malédiction (Malachie 3.9)" - Testimonies for the Church 6. 386, 387.

Ellen G. White explique que chaque converti.e devrait être enseigné.e sur les dîmes et les offrandes selon les exigences divines.

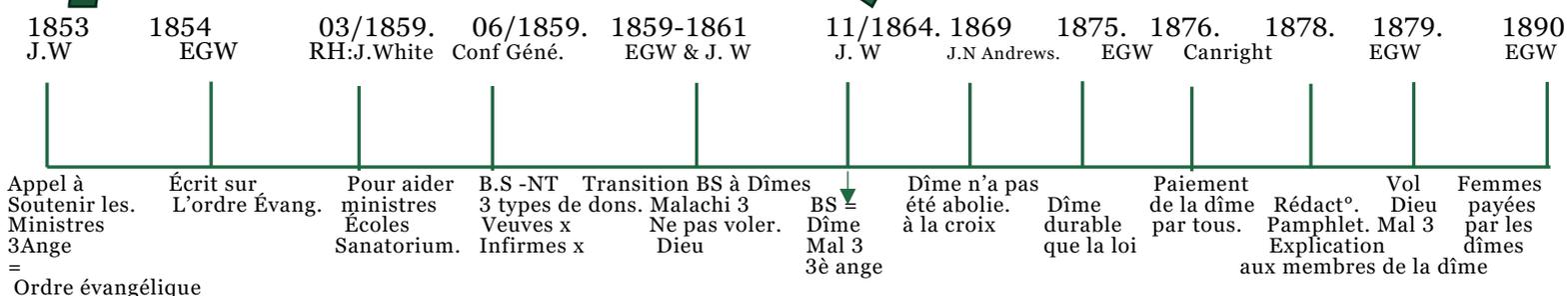
Tout ce dont les hommes jouissent, ils le reçoivent de la grande entreprise du Seigneur, et il est heureux de voir son héritage jouir de ses biens ; mais tous ceux qui se tiennent sous la bannière tachée de sang du Prince Emmanuel doivent reconnaître leur dépendance à l'égard de Dieu et leur responsabilité envers lui en reversant au trésor une certaine part qui lui appartient. Cette part doit être investie dans l'œuvre missionnaire en accomplissement de la commission donnée à ses disciples par le Fils de Dieu " - Testimonies for the Church 6 : 447

1905 : TÉMOIGNAGES VOLUME 6 & 9 PARLENT DES DÎMES

Si nous souhaitons approfondir le sujet des dîmes et des offrandes, deux livres y sont consacrés – Les Témoignages pour l’Église volume 6 et une partie du volume 9. Durant toute sa vie, Ellen G. White a écrit sur les dîmes et les offrandes. En France, le livre Conseils à l’Économiste présente le sujet des dîmes et des offrandes. Nous disposons d’informations suffisantes pour être fidèles envers Dieu et être vrai.e.s avec ce que nous professons être.

Dans le contexte de cette époque, Ellen White écrit en 1904 une déclaration sur l'utilisation de la dîme (Ms 82, 1904), dont certaines parties devaient faire partie des conseils qui furent finalement publiés dans Testimonies, vol. 9, sous le titre de "Faithful Stewardship" (Intendance fidèle). L'intégralité de la déclaration de 1904 figure à l'annexe A. Elle est significative. HUT 15.5

Répétition



Légende : **1853** : James White associe l’appel de fonds à l’ordre évangélique qui correspond à répandre le message des 3anges et à soutenir les ministres de l’évangile. **1854** : Ellen G. White écrit sur l’ordre évangélique. **03/1859** : James White fait un appel aux membres dans The Review and Herald de mars 1859 pour soutenir les ministres. **06/1859** : La bienveillance systématique et le plan sur 3 catégories de dons sont adoptés lors de la Conférence générale, les veuves et les infirmes sont exemptés de payer la bienveillance systématique. Elle est basée sur le modèle du Nouveau Testament. **1861** : Introduction du mot dîme. **11/1864** James White déclare que la bienveillance systématique est la dîme et la connecte à Malachie 3 et pour soutenir l’œuvre du 3è ange. **1869** James White déclare que la dîme n’a pas été abolie à la croix. **1875** : EGW déclare que la dîme est aussi durable que la loi. **1876** : Frère Canright montre l’erreur, tout le monde doit payer la dîme : 10% de tous les revenus et les offrandes. **1878** : rédaction d’un pamphlet pour expliquer les dîmes et les offrandes par président de la Conférence générale, Uriah Smith et frère Canright. **1879** : Ellen G. White écrit sur la fraude et le vol des membres à l’égard de Dieu et cite Malachie 3. **1880** : Ellen G. White écrit que les dîmes servent aussi à rémunérer le travail des femmes. **1909** : Témoignages pour l’Église vol 6 et 9 pour expliquer les dîmes et les offrandes.

2024 : SOMMES-NOUS DIFFÉRENTS DES PREMIERS ADVENTISTES ?

Notre expérience de 144 000 est-elle différente de celle de nos Pères les Millérites et des premiers Adventistes ? Au vu de cette histoire, le peuple de Dieu dans son ensemble n'est pas fidèle dans les dîmes et les offrandes. Quelle en est la raison ? Peut-être :

- Sommes-nous ignorant.e.s au sujet de cette exigence divine ?
- Avons-nous oublié ?
- Pensons-nous que les dîmes et les offrandes sont dispensationnelles et ne s'appliquent plus de nos jours ?
- Avons-nous une mauvaise compréhension de ce sujet ?
- Avons-nous des problèmes financiers qui nous empêchent de répondre à cette exigence ?
- Ne voulons-nous pas verser nos dîmes et nos offrandes au Mouvement pour une raison ou une autre ? Nous ne pensons pas que le Mouvement peut recevoir des dîmes et des offrandes, nous n'aimons pas les responsables, nous sommes en froid avec les membres, nous n'aimons pas la gestion etc...

Quelle qu'en soit la raison, l'histoire se répète : « la chose qui était est celle qui est et qui sera ». Toujours est-il que nous constatons qu'en tant que peuple, notre expérience au niveau des dîmes et des offrandes est semblable à celle de nos Pères – l'histoire des Millérites et celle de 1888. Nous pouvons donc nous associer aux paroles de Salomon dans Ecclésiaste 1.9 et affirmer qu'« Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». Mais la question est de savoir si nous souhaitons :

- Continuer à nous leurrer nous-mêmes sur notre condition spirituelle, professant être un.e Prêtre – 144 000 – un.e représentant.e de Jésus sur terre, et perpétuer ce mauvais comportement.

Ou

- Changer notre état d'esprit et notre mauvais comportement et accomplir fidèlement notre devoir envers Dieu.

POURQUOI ÉTUDIER LES DÎMES & LES OFFRANDES ?

La ligne nous montre qu'au Temps De la Fin – en 1989, la main de Dieu nous sort de la captivité et nous retranche de la structure nominale de l'Église Adventiste – pour nous restaurer à Son image et Le représenter sur terre. Durant cette période de rassemblement, Il nous re-forme, nous rééduque afin que nous soyons moulés selon Son caractère.

Tout comme les mouvements de réforme qui nous ont précédés, nous sommes à la fois testés sur :

- L'organisation.
- Un message prophétique qui requiert notre foi et notre confiance.
- Les principes donnés dans la Parole de Dieu que nous avons appris et acquis durant notre période de dispersion. Car les nouvelles vérités sont un élargissement des anciennes.

Dès le commencement de la ligne de réforme, Dieu nous rééduque afin que certains comportements, certaines habitudes, certaines compréhensions que nous avons soient abandonnés ou remis au goût du jour. Dans quel but ? Dans l'unique but que nous rendions gloire à Dieu dans tout ce que nous faisons et que nous Lui soyons fidèles en toutes choses.

Tout comme ce fut le cas dans l'histoire – en 1876 un pamphlet a été écrit expliquant aux membres le principe des dîmes et des offrandes, il en a été de même aussi pour nous : une compilation des écrits d'Ellen G. White sur les dîmes et les offrandes a été faite, traduite et diffusée à chaque ministère. En 2012, cette compilation a été traduite en français et s'appelle « La vérité sur les dîmes ». Ensuite, dans la période de la Pluie de l'Arrière-Saison, la question s'est posée sur la légitimité du Mouvement à recevoir les dîmes et les offrandes. Mais ce n'est qu'en 2018 que le Mouvement s'est penché sur la question des dîmes et des offrandes lors de la Conférence biblique en Italie. Lors de cette rencontre avait été discutée la manière de gérer les dîmes et les offrandes. Il était clair au vu de la ligne de réforme que le Mouvement – les ministères pouvaient recevoir les dîmes et les offrandes, cette question n'était donc pas à l'ordre du jour. Mais ce n'est qu'à partir de cette date qu'il a été formulé officiellement que l'ensemble des personnes travaillant à 100% dans l'œuvre devait recevoir un salaire payé par les dîmes et les offrandes, en fonction des moyens du ministère. En effet, au sein du Mouvement, la plupart des personnes n'avaient pas le statut de salariés et par conséquent, ne recevaient pas de rémunération.

En tant qu'Adventistes, nous savons que le versement de la dîme n'est pas dispensationnelle, et que ces 10% de notre revenu ne nous appartiennent pas. Cette Conférence biblique portait sur l'utilisation et la gestion des dîmes et des offrandes.

Aujourd'hui, dans la dispensation de la Première Pluie de la ligne des 144 000, la question ne porte plus sur la gestion des dîmes et des offrandes, mais sur la raison pour laquelle le peuple de Dieu – le peuple qui se revendique de garder les Commandements de Dieu n'est plus fidèle dans le versement des dîmes et des offrandes. Le sujet des dîmes et des offrandes doit être enseigné aux enfants également ; mais si nous en tant qu'adultes ne remplissons pas ce devoir, comment nos enfants le feront-ils lorsqu'ils seront adultes ? Ils ne le feront pas non plus. Nous essaierons de comprendre en groupe quelles pourraient être les raisons pour lesquelles nous ne versons pas nos dîmes et nos offrandes ?

RH 16 MAI 1882 : UN HOMME VOLERA-T-IL DIEU ?

Nous lirons des extraits de l'Esprit de Prophétie pour discuter ensemble du sujet par groupe. Ce sujet n'est pas introduit pour donner une leçon de morale ou pour juger, mais afin de comprendre ce que Dieu attend de nous.

Nous prendrons un passage de l'Esprit de Prophétie écrit en 1882 par Ellen G. White et qui se trouve dans deux livres :

- Conseils à l'Économe page : CS 66.2-3 – Conseils à l'Économe page 70.2-3 - dont le titre est le suivant : « Les réserves de Dieu en temps et en moyens ».
- The Review and Herald - RH May 16, 1882, par. 28 – dont le titre est le suivant : “Un homme volera-t-il Dieu ? Du 16 mai 1882 »

QUESTION N°1 : A QUOI COMPARE-T-ELLE LES DÎMES & LES OFFRANDES – EXPLIQUEZ LE PRINCIPE & CE QU'ELLE DIT ?

Le même langage est utilisé pour le sabbat que pour la loi de la dîme : "Le septième jour est le sabbat du Seigneur ton Dieu. L'homme n'a ni le droit ni le pouvoir de substituer le premier jour au septième. L'homme n'a ni le droit ni le pouvoir de substituer le premier jour au septième. Il peut prétendre le faire, mais "le fondement de Dieu demeure ferme". Les coutumes et les enseignements des hommes ne diminueront pas les exigences de la loi divine. Dieu a sanctifié le septième jour. Cette portion de temps, mise à part par Dieu lui-même pour le culte, reste aussi sacrée aujourd'hui que lorsqu'elle a été sanctifiée pour la première fois par notre Créateur. De même, la dîme de nos revenus est "sainte pour le Seigneur". Le Nouveau Testament ne réédite pas la loi de la dîme, pas plus qu'il ne réédite celle du sabbat, car la validité des deux est présumée et leur profonde signification spirituelle est expliquée. RH 16 mai 1882, par. 28

Dieu a fait une réservation absolue d'une partie spécifique de notre temps et de nos moyens. Ignorer ces revendications, c'est voler Dieu. Les chrétiens se vantent que leurs privilèges dépassent de loin ceux de l'époque juive. Devrions-nous donc nous contenter de donner moins à la cause de Dieu que ne le faisait son ancien peuple ? La dîme n'était qu'une partie de leurs libéralités. De nombreux autres dons étaient requis en plus de l'offrande volontaire, ou offrande de gratitude, qui était alors, comme aujourd'hui, une obligation perpétuelle. RH 16 mai 1882, par. 29

Nos institutions ne reçoivent d'aide que de ceux qui ont la foi. C'est pourquoi nous devons nous sentir obligés de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que le trésor du Seigneur soit approvisionné. Alors que nous cherchons, en tant que peuple, à donner fidèlement à Dieu le temps qu'il s'est réservé, ne devrions-nous pas aussi lui rendre la part de nos moyens qu'il réclame ? RH 16 mai 1882, par. 30

Le principe à retenir ici est que :

- La dîme est comparée au Sabbat.
 - Dieu a mis de côté une portion du temps à savoir le septième jour. Jour qu'Il a sanctifié, mis à part, marqué de Son sceau et qui traduit Son caractère.
 - Dieu a mis de côté une portion de nos moyens à savoir la dîme – 10% de l'ensemble de nos revenus afin de financer l'œuvre sur terre.
 - La dîme comme le Sabbat est une question de fidélité à Dieu.
 - La dîme sert à faire fonctionner les institutions.

QUESTION N°2 : LE MOUVEMENT PEUT-IL RECEVOIR LES DÎMES & LES OFFRANDES ? QUEL MODÈLE PROPHÉTIQUE PRENDRE POUR APPUYER VOTRE RÉPONSE ?

Il se pourrait que l'une des raisons pour lesquelles des personnes ne donnent pas leurs dîmes est qu'elles ne savent pas si le Mouvement est en droit de recevoir leurs dîmes et leurs offrandes. Avons-nous des exemples bibliques pour appuyer nos dires ? Et quel modèle prophétique pourrions-nous prendre pour appuyer notre réponse ?

Pour vous aider, appuyez-vous sur l'une ou plusieurs de ces histoires :

- L'exemple des disciples.
- L'exemple des Églises.
- L'exemple de Paul.
- Tout autre exemple.

QUESTION N°3 : AVEC QUELLES HISTOIRES COMPARE-T-ELLE LE MANQUE DE FIDÉLITÉ DANS LE VERSEMENT DES DÎMES & DES OFFRANDES ?

Même lorsque nos premiers parents, dans leur innocence, ont été placés dans le jardin d'Eden, Dieu ne leur a pas donné un contrôle illimité. Une interdiction a été donnée pour tester leur loyauté et leur obéissance. Mais ils ont vu que l'arbre interdit était beau et attirant, et, comme ils l'ont vainement imaginé, "qu'il fallait le désirer pour devenir sage". Ils s'approprièrent ce que Dieu s'était réservé, et sa malédiction tomba sur eux et sur la terre. RH 16 mai 1882, par. 19

Nous déplorons la déloyauté et l'ingratitude de nos premiers parents, qui ont ouvert les portes du malheur à notre monde. Ils ne se contentent pas de la part qui leur revient dans les biens qui leur sont confiés. Plus les dons de Dieu sont abondants, plus ils sont désireux de tout accaparer pour leur propre usage, et plus ils sont réticents à lui rendre ce qu'il réclame comme sien. Comme nos premiers parents, beaucoup tendent la main pour obtenir la part qui revient à Dieu. RH 16 mai 1882, par. 20

Passons à une autre scène. Caïn et Abel apportèrent chacun une offrande à Dieu. L'objet présenté par chacun était bon en soi, mais le Seigneur accepta l'offrande d'Abel, tandis qu'il rejeta celle de Caïn. Quelle était la différence entre ces offrandes ? Abel a apporté le premier-né de son troupeau, Caïn les prémices de la terre. Abel présenta son offrande avec foi, comptant sur les mérites du sang du Christ pour la rendre acceptable. Il sentait que tout ce qu'il avait appartenait au Seigneur, et il rendait librement au Donateur ce qui lui appartenait. Caïn a fièrement apporté son offrande comme un don de lui-même, sans reconnaître que toutes les bénédictions qu'il

avait reçues provenaient de la miséricorde et de l'amour du Christ. Il pensait qu'il méritait la faveur divine, et il acceptait les bénédictions de Dieu comme un droit. C'est ainsi que de nombreux chrétiens professent apporter leurs dons au trésor du Seigneur, estimant qu'ils méritent une louange spéciale pour leur générosité, alors qu'en fait, leurs offrandes sont bien en deçà de ce que le Seigneur réclame comme sien. Comme Caïn, ils ne veulent pas reconnaître que toutes leurs bénédictions ont été achetées par le sang du Christ. Comme Caïn, ils sont rejetés par le Seigneur. RH 16 mai 1882, par. 21

Nos institutions ne reçoivent d'aide que de ceux qui ont la foi. C'est pourquoi nous devons nous sentir obligés de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que le trésor du Seigneur soit approvisionné. Alors que nous cherchons, en tant que peuple, à donner fidèlement à Dieu le temps qu'il s'est réservé, ne devrions-nous pas aussi lui rendre la part de nos moyens qu'il réclame ? RH 16 mai 1882, par. 30

QUESTION N°4 : PENSEZ-VOUS QUE CERTAINES SITUATIONS DISPENSENT DU VERSEMENT DE LA DÎME & DES OFFRANDES ?

Quelle que soit l'importance des biens d'un individu, qu'il se souvienne qu'ils ne lui appartiennent qu'à titre fiduciaire. Il doit rendre compte à Dieu de sa force, de son habileté, de son temps, de ses talents, de ses possibilités et de ses moyens. Il s'agit d'un travail individuel ; Dieu nous donne afin que nous devenions comme lui, généreux, nobles, bienfaisants, en donnant aux autres. Ceux qui, oublieux de leur mission divine, ne cherchent qu'à épargner ou à dépenser pour satisfaire leur orgueil ou leur égoïsme, peuvent s'assurer les gains et les plaisirs de ce monde ; mais aux yeux de Dieu, estimés d'après leur niveau spirituel, ils sont pauvres, malheureux, misérables, aveugles, nus ; RH 16 mai 1882, par. 15

"Honore le Seigneur avec tes biens et avec les prémices de toutes tes récoltes. Ce commandement est positif. Les exigences de Dieu doivent être satisfaites en premier lieu. Nous ne devons pas lui consacrer ce qui reste de nos revenus après que tous nos besoins réels ou imaginaires ont été satisfaits ; mais avant qu'une partie ne soit consommée, nous devons mettre à part ce que Dieu a spécifié comme étant sien. RH 16 mai 1882, par. 23

- **Comparez et contrastez avec l'exemple biblique tiré de Marc 12.41-44 de la veuve qui donne une petite pièce.**

Marc 12. 41- 44 Et Jésus s'assit en face du trésor, et regardait comment la foule jetait de l'argent dans le trésor, et beaucoup qui étaient riches y jetaient beaucoup. 42 Et une pauvre veuve vint, et y jeta deux petites pites, qui font un quadrain. 43 Et il appela ses disciples, et il leur dit : En vérité, je vous dis, que cette pauvre veuve a mis plus dans le trésor que tous ceux qui y ont mis. 44 Car tous ont mis de leur superflu ; mais celle-ci a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle possédait, et même de sa subsistance.

- Quel est le principe qu'il nous faut comprendre ?
- Les raisons que nous pourrions donner pour justifier le non versement de la dîme sont-elles justifiables devant Dieu ?

QUESTION N°5 : QUEL ENSEIGNEMENT DIEU VEUT-IL NOUS TRANSMETTRE AVEC LES DÎMES ET LES OFFRANDES ?

Dieu est le propriétaire légitime de l'univers. Tout lui appartient. Chaque bienfait dont jouissent les hommes est le résultat de la bienfaisance divine. Il exige qu'une partie lui soit rendue, non pas parce qu'il a besoin de nos offrandes, mais pour que nous puissions montrer notre appréciation de ses dons et notre gratitude envers le Donateur. Il nous demande à juste titre de lui consacrer le premier et le meilleur des capitaux qu'il nous a confiés. Si nous reconnaissons ainsi sa souveraineté légitime et sa providence bienveillante, il s'est engagé à bénir le reste. Mais si nous n'apportons pas d'offrande à Dieu, sa malédiction reposera sur tous nos biens. RH 16 mai 1882, par. 18

Il y a parmi nous des jeunes gens qui peuvent exercer une bonne influence et qui devraient être encouragés à entrer dans le ministère. Mais le manque de moyens nous empêche de leur offrir un soutien tel qu'ils n'aient pas à sacrifier leur temps, leur santé et même leur vie à l'œuvre de l'Évangile. Les ouvriers fidèles peuvent gagner de bons salaires dans les différents domaines du travail séculier, mental ou physique. L'œuvre de diffusion de la vérité et de conduite des âmes vers le Christ n'est-elle pas plus importante que toute considération temporelle ? Ceux qui s'engagent fidèlement dans ce travail n'ont-ils pas droit à une rémunération au moins égale ? Nous montrons notre appréciation du céleste par rapport au terrestre en estimant la valeur relative du travail pour le bien moral et pour le bien physique. RH May 16, 1882, par. 12

Mais les égoïstes et ceux qui aiment l'argent se demandent : "A quoi tout cela sert-il, alors que le temps est si court ? N'est-ce pas une contradiction avec notre foi que de dépenser autant dans des maisons d'édition, des écoles et des établissements de santé ? Nous répondons : "Si le temps ne dure que quelques années, pourquoi investir autant dans des maisons et des terres, ou dans des démonstrations inutiles et extravagantes, alors qu'une si maigre somme est consacrée à l'œuvre de préparation au grand événement qui nous attend ? RH May 16, 1882, par. 7 - RH 16 mai 1882, par. 7

Les divers instruments sont paralysés par l'absence de l'aide financière que Dieu a mis en votre pouvoir de fournir.

QUESTION N°6 : NOUS CROYONS EN CE MESSAGE, ET C'EST CE MOUVEMENT QUI NOUS NOURRIT SPIRITUELLEMENT, PENSEZ-VOUS QUE NOUS POUVONS DONNER LA DÎME À UNE AUTRE ENTITÉ ?

De nombreuses personnes ont fait alliance avec ce Mouvement en passant par les eaux du baptême, d'autres sont sur le point de le faire. Le vœu n°16 aborde la question des dîmes et des offrandes. Pensez-vous que la dîme puisse être donnée à une autre entité que celle du Mouvement ? Expliquez votre réponse.

- Pratiquerez-vous le plan biblique pour soutenir l'œuvre de Dieu, en Lui reversant la dîme, un dixième de tous vos revenus ?
- En plus de cela, donnerez-vous au Seigneur les offrandes sacrificielles comme le Seigneur vous a fait prospérer ?
- Est-ce votre but de soutenir le mouvement qui a été suscité et oint par Dieu pour donner le dernier message d'avertissement au monde, et pour donner tout votre soutien à ce mouvement ?
Lévitique 27.32 ; Nombres 18. 20-24 ; 1 Corinthiens 9.8-14 ; Malachie 3.6-12.

CONCLUSION

Le fait de parler ouvertement sans tabou et sans malaise d'un des devoirs d'un.e Chrétien.ne, qui dans les trois histoires du peuple adventiste du septième jour - les Millérites, l'histoire de 1888 et celle des 144 000, n'est pas observé par tou.te.s, nous aide à mieux comprendre le sujet et à en débattre ouvertement sans peur d'être jugé.e par l'autre. L'approche du sujet nous permet de comprendre que la dîme n'a pas été abolie à la croix, ne fait pas l'objet d'une lecture dispensationnelle et est aussi sacrée que le septième jour – le Sabbat. Les textes inspirés que nous avons lus et dont nous avons discuté nous prouvent que la même révérence que nous avons à l'égard du Sabbat, nous devrions l'avoir également pour la dîme et les offrandes. Car les deux ont été mis à part par Dieu pour être une bénédiction pour Son peuple.

La question pourrait se poser à savoir si le sujet des dîmes et des offrandes est salutaire ? Nous avons lu et compris qu'il s'agit d'un acte mis à part, aussi durable que la loi de Dieu, important pour la cause de Dieu, et le salut des humains, et qui exprime un acte de fidélité. Si Dieu répète et interpelle Son peuple sur ce sujet, c'est probablement parce que nous ne devrions pas le prendre à la légère. La Bible déclare que nous péchons contre le Saint-Esprit si nous faisons taire notre conscience. Nous sommes conscient.e.s des situations de surendettement dans nos rangs. Ces personnes auront de grandes difficultés à verser leurs dîmes et leurs offrandes et nous le comprenons, Dieu le comprend-Il ? L'excuse-t-Il ? Nous l'ignorons. Mais c'est compliqué ! Maintenant, après lecture des textes de l'Esprit de Prophétie, il convient à chacun.e de répondre à cette question – le paiement des dîmes et des offrandes est-il une question salutaire ?

Il ne nous faut pas perdre de vue l'enseignement spirituel que Dieu veut nous donner dans ce devoir. La leçon est simple, elle peut se décomposer en plusieurs points :

- Nous apprendre à dépendre de Dieu dans les bons comme dans les mauvais jours.
- Nous apprendre à considérer l'œuvre de Dieu comme la chose la plus importante.

- Nous apprendre le désintéressement et l'altruisme, ne pas développer l'égoïsme, la fraude, le vol.
- Nous apprendre à mettre notre priorité non sur les biens matériels mais sur les choses célestes impérissables.
- Nous montrer qui nous sommes vraiment.

Les dîmes et les offrandes au sein du Mouvement servent à financer l'œuvre de Dieu sur terre dans tous les domaines :

- Les publications multimédias. De nos jours ce n'est plus l'imprimerie, mais les vidéos, les supports informatiques et multimédias, Zoom, YouTube, etc.
- Le fonctionnement du ministère.
- La rémunération des ministres et des enseignant.e.s à 100%.
- Le financement des salles de réunion.
- Les achats divers pour le fonctionnement du ministère.
- Etc.

La transparence sur la gestion des dîmes et des offrandes est de mise, car un rapport annuel est présenté aux membres. Il se pourrait que certain.e.s pensent que la gestion n'est pas bonne, ou qu'ils ou elles ne se sentent pas concerné.e.s par l'œuvre de Dieu. Alors la question à se poser serait celle-ci : quel intérêt ces personnes trouvent-elles à se réunir et à participer avec le groupe tout en bénéficiant des services, de l'enseignement sans soutenir l'œuvre en y contribuant financièrement ?

Il nous semblait nécessaire de faire une pause de quelques instants sur les études prophétiques – la nourriture solide, et de revenir à ce devoir chrétien – le lait. L'accusation de vol est portée par Dieu à l'encontre de Son peuple dans les trois histoires de l'expérience de l'Adventisme :

- Celle des Millérites.
- Celle de 1888.
- Celle des 144 000.

Un homme, une femme peut-il ou peut-elle voler Dieu ? Les paroles de Salomon le confirment car il dit :

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. La chose qui était est celle qui est et qui sera. Ecclésiaste 1.9

Le but n'est pas d'être moralisateur-riche sur la question de la dîme et des offrandes, mais de nous permettre de nous analyser, en nous posant la question légitime des raisons qui nous poussent à ne pas remplir ce devoir par rapport à notre engagement baptismal de faire partie du Royaume de Dieu. Puis en toute honnêteté, se demander si ces raisons sont valides devant Dieu. Ou, si nous ne sommes pas re-baptisé.es, analysons les raisons qui nous poussent à être fidèle chaque sabbat, pour adorer ensemble sur le Zoom ou en présentiel ? Soyons vrai.e.s vis-à-vis de nous-mêmes et posons-nous la question de savoir si nous sommes de bon.ne.s gestionnaires, si nous avons foi en Dieu et si nous lui sommes fidèles en toutes choses. Ellen G. White déclare que :

« Le même langage est utilisé pour le sabbat que pour la loi de la dîme... Cette portion de temps, mise à part par Dieu lui-même pour l'adoration, reste aussi sacrée aujourd'hui que lorsqu'elle a été sanctifiée pour la première fois par notre Créateur. De même, la dîme de nos revenus est "sainte pour le Seigneur ». RH 16 mai 1882, par. 28

Si pour nous le Sabbat revêt un caractère spécial au point où il nous serait difficile, voire impossible d'observer un autre jour d'adoration, alors nous devrions comparer

et contraster notre comportement avec la dîme et les offrandes et le Sabbat, car il s'agit de la même chose, de la même loyauté envers Dieu.



Newsletter écrite par CME – mai 2024 – Corrigée par une membre EAE -
www.edenaeden.org – www.wikiedenaeden.org -
<https://www.youtube.com/@EDENAEDEN/videos>